



Flash d'information n° 431 du 11 janvier 2022

Emploi public

Site Emploi Territorial (SET)...



Portail emploi-territorial



✉ Julie BONNEMORT
Gestionnaire Emploi Public
02.48.50.94.30
emploi.public@cdg18.fr

Depuis novembre 2019, le Centre de Gestion du CHER adhérent au GIP Informatique s'est doté d'un nouvel outil de gestion de la Bourse de l'Emploi.

Nous vous avons informé de la mise en place au premier semestre 2020 de formations à destination des Secrétaires de Mairie. La situation sanitaire à cette époque ne nous a pas permis de le faire. Aujourd'hui même si la crise sanitaire est toujours d'actualité, le CDG 18 a pris la décision de démarrer cette action.

En application de l'article 23 et 23-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les Centres de Gestion ont l'obligation de publicité de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C. En revanche, les Centres de Gestion n'ont pas l'obligation de saisies de ces opérations.

Désormais, le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur Internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs Déclarations de créations et de Vacances d'Emploi (DVE) et leurs nominations. Toutefois, le CDG 18 ne souhaite pas imposer cette mission aux collectivités.

C'est pourquoi, son Conseil d'Administration réuni le 29 novembre 2021 a pris la délibération suivante :

→ Pour les collectivités qui le souhaitent, le CDG 18 peut continuer de gérer leurs DVE et nominations avec une facturation à l'acte de 20 €. Elles auront toutefois accès à la CVthèque.

Vous trouverez ci-dessous une convention et un modèle de délibération à télécharger :

Convention avec le CDG 18 

Modèle de délibération 

→ Pour les autres collectivités, elles saisiront elles-mêmes leurs DVE et nominations. Dans ce cas :

- Une formation dispensée sur les territoires sera proposée au 1^{er} semestre 2022 au tarif de 50 € par agent (repas non compris).

- Une « Hot line » permettra ensuite d'accompagner ces collectivités dans leurs saisies.

Vous trouverez ci-dessous une convention et un modèle de délibération à télécharger :

Convention avec le CDG 18**Modèle de délibération**

Afin d'évaluer la prise en main de ce nouvel outil et avant de prendre votre décision, vous pouvez vous connecter au [Site Emploi Territorial](#) via *mon espace employeur* avec cet identifiant **01821122100937** et ce mot de passe **sJxYdQn5**. Il s'agit d'une collectivité virtuelle (COMMUNETEST) en version démo pour vous permettre de tester le portail emploi-territorial.

Pour tout renseignement, le Service Emploi Public est à votre disposition

Téléphone : 02 48 50 94 30

Courriel : emploi.public@cdg18.fr

Merci de bien vouloir télécharger le bulletin réponse,



le compléter et nous le retourner avant le 29 janvier 2022.

Dans l'attente de vos retours, vous pouvez télécharger les différents formulaires mis à jour :

[Formulaire déclaration d'emploi permanent](#)

[Formulaire offre d'emploi non permanent sans DVE](#)

[Formulaire de déclaration de nomination](#)

Prévention



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

✉ Nicolas MILLON
02.48.50.94.33
preventeur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
02.48.50.94.34
pascale.frerard@cdg18.fr

Délivrance d'un arrêt de travail pour cas COVID positif...



Devant la multiplication actuelle des cas de COVID-19, voici un lien permettant d'accéder au téléservice de l'assurance maladie en vue de la délivrance d'un arrêt de travail : [Accéder à cette information sur Ameli.fr...](#)

L'espace « [CORONAVIRUS – COVID-19](#) » sur le site internet du Centre de Gestion est mis en permanence à jour concernant toutes les publications gouvernementales relatives à la pandémie.

Le service prévention reste à votre disposition pour tout renseignement.